



Accueil de Loisirs

Commune de Lécousse

Agréé Jeunesse et Sports N°0305ORG0112

Assuré SMACL : 35-004158/V

DOSSIER D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription à compléter, signer et remettre à l'accueil de loisirs, pour validation de l'inscription.

Ce dossier est à renouveler chaque année (en date du 1^{er} juillet).

Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche autorisation parentale
- Photocopie du carnet de vaccination

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou Individuelle Accident
 - Attestation de Quotient Familial CAF ou MSA, de moins de deux mois

La validation de l'inscription de l'enfant ne se fera qu'après remise du dossier dument complété et signé.



Accueil de loisirs

Commune de Lécousse

Inscriptions

Un dossier d'inscription par enfant est à remettre chaque année (date de validité le 1^{er} juillet) :

- Fiche sanitaire
- Fiche autorisation parentale
- Attestation Quotient Familial CAF ou MSA
- Photocopie des vaccinations
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou Individuelle Accident

L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et signé.

Inscription journalière : voir règlement intérieur.

Informations - Tarifs

Horaires d'ouverture : 7h15 à 18h45

Lieu d'accueil : Pôle Enfance (1, rue de l'Euclie à Lécousse)

QUOTIENT FAMILIAL CAF/MSA	JOURNEE (repas compris)		DEMI-JOURNEE (sans repas)		DEMI-JOURNEE (avec repas)	
	Lécousse	Extérieurs	Lécousse	Extérieurs	Lécousse	Extérieurs
QF1 : 0 à 600 €	10,10 €	15,10 €	3,55 €	6,05 €	7,05 €	9,55 €
QF2 : 601 à 900 €	11,10 €	16,10 €	4,05 €	6,55 €	7,55 €	10,05 €
QF3 : 901 à 1300 €	12,10 €	17,10 €	4,55 €	7,05 €	8,05 €	10,55 €
QF4 : + de 1300 €	13,10 €	18,10 €	5,05 €	7,55 €	8,55 €	11,05 €

Sorties : une participation complémentaire est demandée pour chaque sortie.

Des informations (horaires, tenue nécessaire ...) sont affichées sur les lieux d'accueil.

Contact

Mairie de Lécousse – Service Enfance, Jeunesse et Education

jeunesse@lecousse.fr - 02 99 94 29 58 – 06 37 17 06 36





<h2 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON</h2>	<p>1 – ENFANT</p> <p>NOM :</p> <p>PRÉNOM :</p> <p>DATE DE NAISSANCE :</p> <p>GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/></p>
--	--

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? OUI NON

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). Aucun médicament ne pourra être délivré sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME : OUI NON ALIMENTAIRE : OUI Précisez :

MEDICAMENTEUSE : OUI NON NON

AUTRES :

.....
.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE) : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT :

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

OBSERVATIONS

.....
.....
.....



Accueil de Loisirs

Commune de Lécousse

Agréé Jeunesse et Sports N°0305ORG0112
Assuré SMACL : 35-004158/V

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, (NOM et prénom du responsable)
domicilié à

* **autorise** mon enfant (NOM-Prénom)
né le et fréquentant l'école

↳ **à participer aux activités, aux sorties et aux mini-séjours** organisés dans le cadre de l'accueil de Loisirs.

* **déclare** être informé que je peux prendre connaissance du projet éducatif et du projet pédagogique mis à disposition des familles, et déclaré conforme au décret n°2006-923 du 26/07/2006 (art.L227-1 à 12 du code de l'Action Sociale et des Familles)

* **déclare** avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et l'approuve.

* **certifie** : 1) que mon enfant est à jour dans ses vaccinations et qu'il ne présente pas de contre-indication médicale pour la pratique des activités physiques.
2) que mon enfant est assuré pour les accidents qui pourrait lui subvenir (assurance individuelle corporelle complémentaire à la sécurité sociale ou assurance scolaire) ainsi que ceux qu'il pourrait provoquer (responsabilité civile).

* **autorise** le responsable de l'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

* **prend note** que tout jeune pris à fumer, voler, mettre en danger l'intégrité physique d'autrui ou de lui-même ou ayant un comportement incompatible avec la vie en collectivité pourra être exclu.

Tournez svp ↳

Je soussigné, (NOM et prénom du responsable)

Accepte l'exploitation des images de mon enfant dans les publications municipales ou à des fins pédagogiques (diaporamas, expo photos, ...) OUI NON

Autorise mon enfant à quitter l'accueil de loisirs **seul** OUI NON

Autorise mon enfant à quitter l'accueil de loisirs accompagné(s) de (personne autre que les parents, âgée de plus de 12 ans) :

Autorise les services de la Mairie à demander à la CAF mon Quotient Familial, via le site CAF PRO OUI NON

<p>⇒ Numéro allocataire C.A.F Ou Numéro allocataire MSA Ou Autres régimes</p> <p>⇒ Compagnie assurance N° de responsabilité civile Ou individuelle accident</p>

PERE

NomPrénom.....

Adresse.....

N° domicile :

N° Portable :

Employeur :

N° Travail :

Mail :

MERE

NomPrénom.....

Adresse.....

N° domicile :

N° Portable :

Employeur :

N° Travail :

Mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

N° portable :

Fait à

Signatures des responsables du mineur

Le



Règlement intérieur de l'accueil de loisirs

Approuvé par délibération du Conseil municipal n°2018_0XX du 7 septembre 2018

Périodes et horaires d'ouverture :

L'accueil de loisirs situé au Pôle Enfance, **1, rue de l'Euclie à Lécousse** est ouvert les mercredis scolaires et vacances scolaires de 7h15 à 18h45.

L'équipe d'animation décline toute responsabilité en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs. Elle est tenue de confier l'enfant aux autorités compétentes, si personne n'est venu le chercher à 18h45.

L'accueil de loisirs peut être fermé lors de certaines périodes de vacances scolaires.

Accueil et fonctionnement :

Les mercredis :

Accueil des enfants de 3 à 12 ans au Pôle Enfance, en journée complète avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas. Les enfants de 2 ans et demi sont acceptés s'ils sont **scolarisés et propres**, dans la limite des places disponibles. Les enfants sont répartis en groupes en fonction de leur âge.

Heures d'arrivée et de départ :

Matin : de 7h15 à 9h

Midi : de 11h45 à 12h10

Après-midi : de 13h00 à 13h30

Soir : de 17h à 18h45

Vacances scolaires :

Accueil des enfants de 3 à 10 ans au Pôle Enfance, en journée complète avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas.

Heures d'arrivée et de départ :

Matin : de 7h15 à 9h

Midi : de 11h45 à 12h10

Après-midi : de 13h00 à 13h30

Soir : de 17h à 18h45

Accueil des jeunes de 10 à 16 ans au Pôle Enfance ou à l'Espace 13, en journée complète avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas.

Heures d'arrivée et de départ :

Matin : 9h au Pôle Enfance

Midi : de 11h45 à 12h10 au Pôle Enfance

Après-midi : 13h30 à l'Espace 13

Soir : 17h30 à l'Espace 13

En cas de nécessité, les jeunes peuvent fréquenter les accueils du matin (7h15-9h00) et du soir (17h30-18h45) au Pôle Enfance.

Pour plus de détails sur le fonctionnement du centre, vous pouvez consulter les projets pédagogiques des accueils de loisirs, affichés dans chaque lieu d'accueil ou sur le site internet de la commune.

Inscriptions :

Le nombre de places d'accueil est limité (taille des locaux, taux d'encadrement, ...).

Les inscriptions se font par internet sur le compte Carte T@too de la famille. Si la famille n'est pas détentrice d'un compte Carte T@too, elle doit s'adresser à la Mairie afin d'effectuer les démarches d'inscriptions.

Ce compte fonctionne sur un système de prépaiement. Il convient aux familles d'alimenter leur compte régulièrement, par virement bancaire. La Mairie effectue les prélèvements dans la semaine suivant une période de vacances ou un mercredi (période scolaire), sur le compte carte T@too.

Mercredis : l'inscription préalable est obligatoire, au moins 4 jours avant la venue de(s) l'enfant(s). Passé ce délai, les modifications ou annulations ne sont plus possibles. Des inscriptions supplémentaires peuvent être prises en compte, dans la limite des places disponibles.

Vacances scolaires : L'inscription préalable est obligatoire, **au moins 14 jours avant la venue de(s) l'enfant(s)**. Passé ce délai, les modifications ou annulations ne sont pas possible. Des inscriptions supplémentaires peuvent être prises en compte, dans la limite des places disponibles.

Pour les **vacances d'été** : les inscriptions sont possibles uniquement lors des permanences d'inscriptions du mois de juin au Pôle Enfance.

Absences :

En cas d'absence, il est appréciable de prévenir l'équipe d'animation afin qu'elle ne s'inquiète pas. Toute absence sera facturée, sauf en cas de maladie de l'enfant (sur présentation d'un justificatif médical) ou en cas de force majeure.

Dossier sanitaire :

Lors de la première inscription d'un enfant, un dossier sanitaire doit être complété et remis à l'accueil de loisirs, au moins 10 jours avant la venue de l'enfant.

Ce dossier sanitaire doit être renouvelé tous les ans, en date du 1^{er} juillet.

L'inscription d'un enfant est validée, **UNIQUEMENT** si l'accueil de loisirs est en possession du dossier sanitaire. Dans le cas contraire, l'accueil de loisirs ne pourra accepter l'enfant dans ses locaux.

Le dossier se compose de :

- Fiche sanitaire et de liaison
- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation Quotient Familial CAF ou MSA de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou Individuelle Accident de l'année en cours
- Fiche d'autorisation
- Brevet de natation (pour les activités nautiques)

Dossier téléchargeable sur www.lecousse.fr / **Enfance Jeunesse Education / Accueil de loisirs.**

Tarifs :

Les tarifs sont votés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Tout retard (au-delà de 18h45) fera l'objet d'une majoration de 5 €.

Les participations des Comités d'Entreprises, ou assimilés, sont possibles.

Les Bons d'Aides aux Temps Libre de la CAF et de la MSA sont acceptés, il faudra les remettre lors de la première inscription, afin que la déduction journalière soit effective lors des réservations.

Mode de règlement : virement bancaire sur le compte carte T@too. Pour tout autre mode de règlement, s'adresser à la Mairie.

Sorties et séjours :

Des sorties sont organisées régulièrement. Une participation complémentaire est demandée pour chaque sortie. Des informations (horaires, tenue nécessaire, ...) sont affichées régulièrement sur les lieux d'accueil.

L'accueil de loisirs n'étant pas un lieu de consommation d'activités, il n'est pas possible de s'inscrire uniquement pour les sorties. Un enfant ou un jeune doit obligatoirement être inscrit à une autre activité dans la semaine afin de pouvoir prendre part à la sortie.

Des mini-séjours (maxi 4 nuits et 5 jours) sont proposés tous les étés (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits). Ces mini-séjours se déroulent sous tentes, ou en gîte. L'accent est mis sur l'apprentissage de la vie en collectivité, de l'autonomie et de la citoyenneté. Un tarif spécifique est appliqué pour ces séjours.

Repas et goûters :

L'accueil de loisirs fournit tous les repas, pique-niques et goûters aux enfants. Pour des raisons d'hygiène alimentaire et d'équité, il est demandé aux familles de ne rien donner aux enfants (gâteaux, boissons, confiseries, ...), en dehors d'une bouteille d'eau. Pour les anniversaires, il est possible d'amener des bonbons en sachet fermé hermétiquement en le remettant à l'équipe d'animation lors de l'arrivée de l'enfant.

Objets et affaires personnelles :

Il est demandé aux enfants de ne pas amener d'objets personnels. Ils ne sont d'aucune utilité et sont générateurs de conflits. L'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou casse de ces objets. Elle s'autorise à les supprimer et à les restituer aux familles en fin de journée.

En fonction des conditions météorologiques, il faut veiller à ce que l'enfant ait une tenue adaptée. Par précaution, fournissez toujours une casquette et un vêtement de pluie à votre enfant. Evitez les sandales et privilégiez plutôt les chaussures de sport.

Sieste : les familles doivent fournir oreiller et couverture et ne pas oublier l'indispensable doudou.

Comportement et discipline :

L'accueil de loisirs se veut être un lieu agréable et convivial pour tous. Pour cela, les enfants doivent s'engager à respecter les règles mises en place par l'équipe d'animation. En cas de manquements répétés à ces règles, de faits graves (vol, violence, dégradations volontaires, ...) ou de comportements inappropriés à la vie en collectivité, la famille en sera avertie par l'équipe d'animation. Si le comportement de l'enfant venait à perdurer, sur décision du Maire ou de son représentant, l'enfant pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive, après entretien préalable avec la famille.

**